

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 03/12/2022 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUD, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Monique GORCE, Alain MAUBLANT.

ABSENTS EXCUSES: Hassan FENEYROL donne pouvoir à Nicolas GENDRE, Christophe MENDES donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA et Patrick TURLAN donne pouvoir à Thierry BASSEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N°2022/22 : Création d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article L3132-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du maire, à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte (à l'unanimité ou à X voix favorables – X voix contre – X abstention) ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Garde : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : -Ancien effectif 0
-Nouvel effectif 1

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Rapport du Maire

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Compte-rendu de Delphine BARGIBAU – 3^{ème} Adjoint :

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Rapport des Conseillers Municipaux :

Questions/remarques du public :

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été déposée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		Le Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	
--	--	---	--